

REGLEMENT INTERIEUR 2024

1- But de l'association

SPIDER BIKE CREW a pour vocation de promouvoir des activités physiques et sportives en relation avec le cyclisme ainsi que la gestion des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre. C'est une activité qui se pratique en tous lieux, sur les routes ou dans les chemins et sentiers prévus à cet effet, dans le respect du code de la route et forestier.

2 – Cotisations et Licences

Pour faire partie de l'association, il faut prendre l'assurance BeSafe et être à jour de sa cotisation au 31 janvier. Son montant est fixé annuellement en assemblée générale. Seuls les membres actifs et adhérents ont voix délibératrice dans toutes les assemblées.

3 – Équipement

Un équipement de base avec un vélo en bon état de fonctionner, une tenue facilitant la pratique du vélo par tout temps et des équipements de sécurités dictés par le code de la route, est obligatoire pour chaque sortie et/ou événement.

4 – Le Comité Directeur

La direction de l'association est collégiale, elle est assurée au minimum par Le président assistés par un trésorier et un secrétaire.

5- Adhérents

Être à jour dans ses cotisations. Chaque adhérent peut consulter le Règlement Intérieur sur le site ou au siège du club. La participation d'un non-adhérent aux sorties prévues par le club, est autorisée au titre de découverte et sous sa propre responsabilité. Passé un délai de 3 sorties, il devra prendre l'assurance BeSafe et régler la cotisation annuelle. Les licenciés extérieurs, passé un délai de 3 sorties, s'acquitteront de la cotisation du club et devront aussi prendre l'assurance BeSafe ou ne participeront plus aux sorties.

6 – Pratique du Cyclisme

Le club peut mettre à la disposition de ses membres :

- des circuits hebdomadaires affichés au club ou sur le Discord du club ou sur le site internet.
- des informations relatives à la vie du club.
- des structures permettant la pratique du cyclisme.

7 – Participation à la vie du club

Chaque adhérent est concerné par la vie du club et la réussite des organisations.
En adhérant à SPIDER BIKE CREW, vous vous engagez à apporter votre contribution dans l'année, aux différentes manifestations dont le club assure la maîtrise d'œuvre.

8 – Sécurité

En sorties individuelles ou en groupes, il est demandé à chaque adhérents et licenciés :

- Respect du code de la route
- Respect de la signalisation
- Port du casque obligatoire
- Les écouteurs sont proscrits
- Port de la chasuble obligatoire quand la visibilité est réduite
- Tout adhérent se présentant sans casque, sera exclu de la sortie.
- Chaque adhérent ou licencié est responsable de l'entretien de son vélo et des accessoires de dépannage (pompe, outils, chambres à air)

Ces règles s'appliquent à toutes les pratiques à vélo.

Les vélos à assistance électrique VAE, seuls sont autorisés lors des sorties du club. Les VAE correspondant à l'article R.311-1-611 du code de la route c'est-à-dire, un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximum de 0.25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.

9 – Assurances

L'assurance BeSafe d'Assur'Connect est obligatoire pour toute adhésion.

Qui est Assur'Connect ?:

Assur Connect est le courtier 100% digital qui assure tous les acteurs du sport : sportifs, clubs multisports, centres de pratique et organisateurs d'évènements.

Nos solutions d'assurance protègent la santé, le matériel sportif, l'expérience et permettent aux structures de transférer leurs risques.

Assur Connect est éditeur d'Assur Coach Sportif pour répondre aux besoins en assurances professionnelles des coaches sportifs indépendants.

beprotekt.bike a été créé pour répondre aux besoins en assurance casse vol de vélos de tous les nouveaux cyclistes qu'ils soient sportifs ou vélotafeurs.

Ses fondateurs ont créé Assur Connect pour apporter une nouvelle réponse à la mutation phénoménale du sport ces 5 dernières années. Le sport passe d'une offre disciplinaire portée essentiellement par les clubs fédéraux à une pratique libre orientée Sport As A Service (SAAS) portée par des acteurs essentiellement privés.

Beaucoup de sportifs s'affranchissent de la pratique compétitive en club pour s'orienter vers des expériences plus funs, plus libres dictées par leurs aspirations.

Les femmes et les seniors portent également la croissance du sport dans un cadre sans contrainte à la recherche de bien-être et de lien social.

Les nouvelles pratiques émergent comme le trail, le vélo, le paddle, l'escalade, le Foot5, le basket 3x3, le fitness, ...

Le digital a permis également l'essor de nouveaux usages comme l'analyse de ses performances grâce à des app de data-tracking, la dématérialisation des inscriptions à des mass events, des cours de sport ou à des centres de pratique en accès libre.

La très grande majorité de ses pratiquants sont non-licenciés donc non assurés. La proposition d'assurance n'est alors quasiment jamais présente dans les moments de consommation de la pratique sportive. Assur Connect porte cette ambition de porter la bonne assurance, au bon moment, au plus prêt du pratiquant.

0 paperasse, l'ensemble des parcours sont digitalisés. L'expérience client est au centre de nos attentions. Elle doit être simple, rapide et fluide.

En France, 16 millions de sportifs pratiquent sans assurance. Nous leur permettons de vivre leur passion en ayant l'esprit tranquille et en toute confiance.

Pour s'assurer, il faudra suivre le lien suivant https://assurance-sportive-1an.assur-connect.com/?_gl=1*1qjumkr*_ga*MTY1NTczNTg3NC4xNjk4MDU4NzI2*_ga_C8CMZSK9VJ*MTcwMTg4MjM4MC42LjEuMTcwMTg4MjM4Ni41NC4wLjA.

L'assurance ne pourra être prise en compte que si et seulement l'adhérent a souscrit aux pratiques VTT, Cyclisme sur Route et Gravel.

L'adhérent pourra, de son propre chef et selon ses pratiques, prendre d'autres sports assurés par Assur'Connect.

10 – Droit à l'image

Sauf refus personnel, signifié par écrit au Comité Directeur, l'adhérent autorise toute utilisation des photographies et vidéos prises au cours des activités de l'association.

Ces photos ou vidéos peuvent parfois être utilisées dans divers supports d'informations ; presse ; site Internet.

